

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2024**
 - 4. Trésorerie**
 - 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202300782 à 202400068 (141 655,16\$)
 - 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 4.3 État des comptes au 23 janvier 2024
 - 5. Période de questions**
 - 6. Avis de motion et règlement**
 - 6.1 Avis de motion – Règlement 467-24 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
 - 7. Administration, finances et communication**
 - 7.1 Association des pompiers volontaires de Plaisance/Subvention de fonctionnement 2024
 - 7.2 Association des loisirs de Plaisance Inc./Subvention de fonctionnement 2024
 - 7.3 Proposition de services de la firme EXP – Mise à jour du plan d'intervention
 - 7.4 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 7.5 Demande de commandite au profit du Centre de Formation Adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN) – Tournoi de golf annuel
 - 7.6 Frais de déplacements et de représentations
 - 7.7 Liste des immeubles devant être vendus
 - 7.8 Mandat au Greffier-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes
 - 7.9 Inscriptions au congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 7.10 Embauche d'une employée au poste de commis-comptable (remplacement congé sans solde d'un an)
 - 7.11 Embauche d'une coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications
 - 7.12 Embauche d'un journalier aux travaux publics
 - 7.13 Embauche temporaire d'un employé en administration
 - 7.14 Factures à payer de plus de 5 000\$
 - 8. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 8.1 Salaires de pompiers 2024
 - 9. Période de questions**
 - 10. Levée de la séance**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 5 février 2024 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-021

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-022

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4. Trésorerie

4.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-023

Chèques : Journal des déboursés – 202300782 à 202400068

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **141 655,16 \$** portant les numéros de déboursés **202300782 à 202400068** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Pierre Villeneuve
Greffier-trésorier

4.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5. Période de questions

Début : 19 h 02

Fin : 19 h 07

6. Avis de motion et règlement

6.1

AVIS DE MOTION

Règlement #467-24 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

M. Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation du règlement 467-24 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande une dispense de lecture.

7. Administration, finances et communication

7.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-024

Association des pompiers volontaires de Plaisance/Subvention de fonctionnement 2024

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil verse à l'Association des pompiers volontaires de Plaisance Inc., une subvention de fonctionnement au montant de **1 500\$** pour l'année financière débutant le 1er janvier 2024, la subvention sera versée le 15 février 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-025

Association des loisirs de Plaisance Inc./Subvention de fonctionnement 2024

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Association des loisirs de Plaisance Inc.;

CONSIDÉRANT l'article 8 du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil consent par la présente résolution, à verser à l'Association des loisirs de Plaisance Inc., une subvention de **3 500 \$** pour l'année financière débutant le 1er janvier 2024;

Condition : Payable en deux (2) versements égaux devenant dus le 15 février et le 15 juillet 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-026

Proposition de services de la firme EXP – Mise à jour du plan d'intervention

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention doit être mis à jour étant donné que la dernière version date de mai 2017 du plan d'intervention 2015-2019;

CONSIDÉRANT la proposition des Services EXP pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT que la firme EXP accepte de réaliser le mandat au coût de 8 000 \$ tel que proposé en novembre 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil accepte l'offre de EXP pour un montant de 8 000 \$;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier ou son représentant et le Maire ou son représentant soient autorisés à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-027

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil autorise le paiement de **1 430,55 \$** (taxes incluses) pour l'inscription pour l'année 2024 à la Fédération québécoise des municipalités.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-028

Demande de commandite au profit du Centre de Formation Adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN) – Tournoi de golf annuel

CONSIDÉRANT la lettre de demande de commandite datée du 18 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire participer financièrement à cette activité pour un montant de 100 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant s'inscrit dans la commandite bronze incluant de la publicité sur les tables au souper et des remerciements sur la page Facebook de l'Atelier FSPN ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte de verser une somme de 100 \$ au Centre de Formation Adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN) pour l'activité de tournoi de golf le 7 septembre 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-029

Frais de déplacements et de représentations

CONSIDÉRANT les frais de déplacements et de représentations suivants :

Christian Pilon, Maire	147,54 \$
Pierre Villeneuve, DG	53,68 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements et de représentations à Monsieur le Maire Christian Pilon et à Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-030

Liste des immeubles devant être vendus

Le Greffier-trésorier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 6 juin 2024 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le Greffier-trésorier et Directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-031

Mandat au Greffier-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-02-030;

CONSIDÉRANT que ce conseil croit opportun d'autoriser le Greffier-trésorier et Directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le Greffier-trésorier et Directeur général ou la Greffière-trésorière et Directrice générale adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 juin 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-032

Inscriptions au congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil autorise l'inscription du Directeur général et de la Directrice générale adjointe au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 12 au 14 juin 2024 à Québec pour la somme de 577 \$ + taxes chacun;

QUE les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-033

Embauche d'une employée au poste de commis-comptable (remplacement congé sans solde d'un an)

CONSIDÉRANT le départ en congé sans solde de Madame Sarah Lalande-Dansereau le 27 novembre 2023 pour une période d'un an ;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées pour embaucher une personne ;

CONSIDÉRANT que Madame Martine Gratton a été la candidate retenue lors de ce processus ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2024 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil retienne les services de Madame Martine Gratton au poste de commis-comptable pour le remplacement du congé sans solde de Mme Lalande Dansereau ;

QUE Mme Gratton débutera l'emploi le 19 février 2024 ;

QUE le taux horaire sera établi selon la grille salariale pour une semaine de travail de 30 heures ;

QUE l'employée sera sous la responsabilité de M. Pierre Villeneuve, Directeur général ;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution ;

ATTENDU qu'il y a possibilité de permanence dans ce poste en cas de non-retour de Mme Lalande Dansereau.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-034

Embauche d'une coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications est vacant depuis le 13 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées pour embaucher une personne;

CONSIDÉRANT que Madame Lysandre Groulx a été la candidate retenue lors de ce processus ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2024 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil retienne les services de Madame Lysandre Groulx au poste de coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications ;

QUE Mme Groulx débutera l'emploi à temps partiel dès le 17 juin 2024 avec possibilité de télétravail et à temps plein dès le 19 août 2024;

QUE le taux horaire sera établi selon la grille salariale pour une semaine de travail de 35 heures ;

QUE l'employée sera sous la responsabilité de M. Pierre Villeneuve, Directeur général ;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-035

Embauche d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT que le poste de journaliers des travaux publics est vacant depuis le 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées pour embaucher une personne;

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Laframboise a été le candidat retenu lors de ce processus ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2024 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil retienne les services de M. Stéphane Laframboise au poste de journalier des travaux publics à compter du 12 février 2024 ;

QUE le taux horaire sera établi selon la grille salariale pour une semaine de travail de 40 heures ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité du directeur des travaux publics et du directeur adjoint des travaux publics ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction des besoins de l'équipe des travaux publics ;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-036

Embauche temporaire d'un employé en administration

CONSIDÉRANT le surcroît de travail en administration ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil retienne les services de M. Jason Carrière

QUE le taux horaire sera établi selon l'entente prévue à cet effet pour une semaine de travail de 35 heures ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité du Directeur général ;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.14

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-037

Factures à payer de plus de 5000 \$

CONSIDÉRANT les factures à payer de plus de 5 000 \$ qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soient payées les factures suivantes :

a)	Transport RLS	9 293,82 \$
b)	Excavation Amyot	30 160,24 \$
c)	Xylem Canada	7 016,92 \$

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier à procéder aux paiements ci-haut mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

8. Sécurité publique et hygiène du milieu

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-038

Salaires des pompiers 2024

CONSIDÉRANT la préparation du budget 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil entérine la liste des salaires 2024 des pompiers à temps partiel de la municipalité.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

9. Période de questions

Début : 19 h 22

Fin : 19 h 25

10.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-039

Levée de la séance à 19 h 25

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 5 février 2024.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général/Greffier-trésorier